

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2017

Le quatre décembre deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET (arrivé à 20h12), Chantal DEGOUTES (arrivée à 20h29), Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusé : Didier DUMAS

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 2 octobre 2017, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 2 octobre 2017 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2017-11 en date du 13 novembre 2017 concernant l'attribution du marché de coordonnateur SPS pour les travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89 : le marché a été attribué à l'entreprise CPS Pascal SANHARD située à Vaux-en-Beaujolais (69460) pour un montant total de 1 740 € HT ;
- DEC/2017-12 en date du 14 novembre 2017 concernant l'attribution du marché de travaux du lot 1 pour les travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89 : le marché a été attribué à l'entreprise EURL BORDELET TP située à Renaison (42370) pour un montant total de 106 389,50 € HT ;
- DEC/2017-13 en date du 14 novembre 2017 concernant l'attribution du marché de travaux du lot 2 pour les travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89 : le marché a été attribué à l'entreprise ESPACES VERTS DES MONTS D'OR située à Lissieu (69380) pour un montant total de 79 805,52 € HT ;

DELIBERATIONS

• Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable la décision modificative comme suit :

Désignation	FONCTIONNEMENT			
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 615221 : Bâtiments publics		5 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 000,00 €		
D 6411 : Personnel titulaire	3 450,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	3 450,00 €			
D 657362 : CCAS		450,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		450,00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	2 000,00 €			
TOTAL	5 450,00 €	5 450,00 €		

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2031-104 : Aménagement du terrain de boules		12 000,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		12 000,00 €		
D 2111-103 : Acquisition immobilière		200 000,00 €		
D 2115-103 : Acquisition immobilière	115 000,00 €			
D 2128-105 : Aménagement ZAC ActiVal		192 726,43 €		
D 2188-57 : Remise en état salle des fêtes		1 500,00 €		
D 2188-96 : Chauffage innovant		1 250,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	115 000,00 €	395 476,43 €		
D 2312-98 : Aménagement Centre Bourg		18 128,93 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		18 128,93 €		
R 1385-105 : Aménagement ZAC ActiVal				160 605,36 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				160 605,36 €
R 1641-98 : Aménagement Centre Bourg				150 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				150 000,00 €
TOTAL	115 000,00 €	425 605,36 €		310 605,36 €
TOTAL GENERAL		310 605,36 €		310 605,36 €

• **Avenant à la convention n° 96.11 avec le centre de gestion du Rhône relative à la mission Assistance Juridique**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la signature de de l'avenant avec le centre de gestion du Rhône pour la mission d'assistance juridique.

• **Convention de fourrière animale 2018**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la SPA.

• **Convention opérationnelle entre l'EPORA et la commune des Olmes fixant les modalités de la coopération publique pour l'opération Olmiplast**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité la convention opérationnelle concernant la friche Olmiplast. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans où il est prévu un rachat des biens à 100 % de leur prix de revient auprès de l'EPORA. Néanmoins, en cas de déficit de l'opération, l'EPORA s'engage à participer jusqu'à 45 % de ce déficit, dans la limite de 220 000 € HT.

• **Dénomination des voies – adressage postal**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, valide à l'unanimité le principe général de dénomination et de numérotation des voies de la commune et les noms attribués à l'ensemble de ces voies :

- Allée des Ormes
- Allée des Puits
- Allée Jean Thimonier
- Chemin de Bine
- Chemin de la Basse Croisette
- Chemin de la Bichette
- Chemin de la Goutte
- Chemin des Grandes Terres
- Chemin des Nattes
- Chemin des Planchettes
- Chemin des Poètes
- Chemin du Marais
- Chemin du Martinon
- Chemin du Miollan
- Chemin du Vieux Saule
- Impasse des Comédiens
- Impasse des Ecrivains
- Impasse des Musiciens
- Impasse des Noisetiers
- Impasse des Prés
- Impasse des Vignes
- Impasse du Crêt
- Impasse du Kinot
- Impasse du Magnin
- Impasse du Savoir-Faire
- Impasse Marius Bernard
- Impasse Plein Sud
- Route de Sarcey
- Rue de la Madone
- Rue de la Marcelle
- Rue de la Villa des Roses
- Rue des Pierres Dorées
- Rue des Sources
- Rue du Clos
- Rue du Curé Estragnat
- Rue Eugène Duduc
- Rue Joseph Soly
- Rue Pierre Chamba

• **Dissolution du CCAS**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS, de transférer le budget du CCAS sur celui de la commune et d'informer par courrier les membres du CCAS.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h 00.